



Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

le collège des Clorisseaux se lance cette année dans une opération innovante, qui a déjà cours dans quelques collèges en France.

Il s'agit tout simplement de promouvoir la lecture en donnant à chacun **le temps de lire**.

**Ainsi, tous les mardis, de 13h05 à 13h25, tous les élèves, tous les adultes, prendront une pause lecture. Il n'y aura aucune autre activité.**

Cette pause est rendue possible par la nouvelle organisation de la matinée du mardi. En effet, toutes les classes (sauf deux en EPS) seront libérées dès 11h00, afin de prendre une première récréation - pendant que les professeurs se réunissent en concertation - jusqu'au début du service de restauration, à 11h30. Ainsi, à 13h00, tous les élèves auront pu déjeuner dans de bonnes conditions, sans hâte.

Des bancs vont être installés en nombre, des salles aménagées et ouvertes et notamment bien sûr le CDI, et les adultes se répartiront dans tous les espaces afin de donner l'exemple. Dans l'établissement, des boîtes à livres vont être progressivement garnies, dans les couloirs, les halls et certaines salles. **On pourra lire toute sorte de support papier, mais aucun support numérique : journaux et magazines, romans et bandes dessinées, etc.**

**Si vous avez des livres à partager, c'est l'occasion de nous les apporter !**

**Nous comptons beaucoup sur le soutien de tous, afin de faire de cette pause hebdomadaire une réussite pour tous et toutes !**

Soyez assurés, Mesdames et Messieurs, de notre engagement au service de la réussite de chacun des élèves qui nous sont confiés.

Matthias CYPRIEN,

Principal.

# Les droits du lecteur



**1.**  
le droit de  
ne pas lire



**2.**  
le droit de  
sauter des pages



**3.**  
le droit de  
ne pas finir un livre



**4.**  
le droit de  
relire



**5.**  
le droit de  
lire n'importe quoi



**6.**  
le droit au  
bovarysme



**7.**  
le droit de  
lire n'importe où



**8.**  
le droit de  
grapiller



**9.**  
le droit de  
lire à voix haute



**10.**  
le droit de  
se taire